

Avis

**relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques
 et fiches techniques correspondantes**

Numéro d'avis : 2024-CERIB-001

Date de l'avis : 14 février 2024

En application de l'article 7 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ et après évaluation, le Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton agréé les dispositifs de traitement suivants :

Titulaire de l'agrément	Premier Tech Eau et Environnement ZA de Doslet, 35430 Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, France			
Dénomination commerciale	ZEOLITEPARCO MONO-CUVE 5 EH		Gamme ZEOLITEPARCO MONO-CUVE modèle 7 EH	
Capacité de traitement	5 Équivalents-Habitants		7 Équivalents-Habitants	
Numéro national d'agrément	2010-023-mod01	2010-023-mod02	2010-023-mod01-ext01	2010-023-mod02-ext01
Historique	Modèle de référence agréé en 2010 et renommé en 2018	Modèle de référence modifié en 2023	Modèle extrapolé en 2010 et renommé en 2018	Modèle extrapolé modifié en 2023

Titulaire de l'agrément	Premier Tech Eau et Environnement ZA de Doslet, 35430 Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, France			
Dénomination commerciale	ZEOLITEPARCO BI-CUVE 15 EH		Gamme ZEOLITEPARCO BI-CUVE modèle 20 EH	
Capacité de traitement	15 Équivalents-Habitants		20 Équivalents-Habitants	
Numéro national d'agrément	2018-005	2018-005-mod01	2018-005-ext01	2018-005-mod01-ext01
Historique	Modèle de référence agréé en 2018	Modèle de référence modifié en 2023	Modèle extrapolé en 2018	Modèle extrapolé modifié en 2023

La fiche technique descriptive correspondante est présentée en annexe. Elle porte seulement sur le traitement des eaux usées. Elle ne porte ni sur la collecte, ni sur le transport, ni sur l'évacuation des eaux usées.

Le guide d'utilisation (*Guide de l'utilisateur – EPARCO – Assainissement autonome ZEOLITEPARCO*, 1^{er} février 2024, 56 pages) est disponible auprès du titulaire de l'agrément et sur le portail interministériel de l'assainissement non collectif à l'adresse : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>.

ANNEXE

Fiche technique descriptive associée aux dispositifs de traitement agréés ZEOLITEPARCO MONO-CUVE 5 EH et ZEOLITEPARCO BI-CUVE 15 EH et aux gammes de dispositifs de traitement agréés ZEOLITEPARCO MONO-CUVE, modèle 7 EH, et ZEOLITEPARCO BI-CUVE, modèle 20 EH

REFERENCES NORMALISATION ET REGLEMENTATION	
Références réglementaires et normatives	Arrêté du 7 septembre 2009 modifié Annexe ZA de la norme NF EN 12566-3+A2
Type de procédure	Simplifiée selon l'annexe 3 de l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié
Organisme notifié chargé de l'évaluation de l'agrément	Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton

SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS	
Technologie de traitement	Filtres compacts à zéolithe alimentés au fil de l'eau ou sous faible pression
Description (nombre et fonction) des cuves / compartiments	<p>Gamme ZEOLITEPARCO MONO-CUVE, modèles 5 et 7 EH :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fosse toutes eaux : 1 cuve à 1 compartiment - filtre : 1 cuve à 1 compartiment <p>Gamme ZEOLITEPARCO BI-CUVE, modèles 15 et 20 EH :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fosse toutes eaux : 2 cuves à 1 compartiment - filtre : 2 cuves à 1 compartiment
Liste des principaux équipements	<ul style="list-style-type: none"> - système siphonoïde avec grille en sortie de fosse toutes eaux - chasse à auget ou boîte de détente et de répartition (gamme ZEOLITEPARCO BI-CUVE) - média filtrant (zéolithe) dans le filtre - rampe de répartition dans le filtre

La périodicité de la vidange de ces dispositifs de traitement doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues correspondant à un remplissage au plus égal à 50 % du volume utile de la fosse toutes eaux (voir la hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction dans le tableau suivant). Les fréquences de vidanges théoriques à charge nominale indiquées dans le tableau suivant sont données à titre indicatif. Seul le remplissage à la hauteur indiquée doit déclencher la vidange.

La fosse toutes eaux est ventilée par une entrée d'air constituée par la canalisation d'amenée des eaux usées qui est prolongée jusqu'à l'air libre au-dessus du toit de l'habitation. Le filtre possède des entrées d'air situées au-dessus du sol, équipées d'un chapeau d'évent. L'extraction des gaz de la fosse toutes eaux est assurée par une canalisation rapportée au-dessus du faite du toit de l'habitation avec un extracteur.

Ces dispositifs peuvent être installés pour des résidences secondaires.

L'évacuation des eaux usées traitées se fait conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié précité (évacuation prioritairement réalisée par infiltration dans le sol ou irrigation souterraine des végétaux et, en cas d'impossibilité démontrée, par rejet vers le milieu hydraulique superficiel).

Les performances épuratoires concernant les paramètres microbiologiques n'ont pas été mesurées.

Des prescriptions techniques pourront être fixées par le préfet en application de l'article L. 1311-2 du code de la santé publique ou par le maire en application de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, lorsque des usages sensibles, tels que la conchyliculture, la cressiculture, la pêche à pied, le prélèvement en vue de la consommation humaine ou la baignade existent à proximité du rejet.

Les charges organiques pouvant être traitées par ces dispositifs peuvent aller jusqu'aux capacités de traitement présentées dans le tableau suivant.

SYNTHÈSE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES DISPOSITIFS					
Dénomination commerciale		ZEOLITEPARCO MONO-CUVE 5 EH	Gamme ZEOLITEPARCO MONO-CUVE modèle 7 EH	ZEOLITEPARCO BI-CUVE 15 EH	Gamme ZEOLITEPARCO BI-CUVE modèle 20 EH
Capacité de traitement		5 EH	7 EH	15 EH	20 EH
Numéro national d'agrément		2010-023- mod01	2010-023- mod01-ext01	2018-005	2018-005-ext01
		2010-023- mod02	2010-023- mod02-ext01	2018-005- mod01	2018-005- mod01-ext01
Cuves	Nombre	2		4	
	Forme	– Fosse toutes eaux : parallélépipédique – Filtre : parallélépipédique			
	Matériau	polyester renforcé de fibres de verre			
Fosse toutes eaux	Hauteur utile (cm)	108	108	105	105
	Volume utile (m ³)	5,11	5,11	9,91	9,91
	Surface utile (m ²)	4,33	4,33	9,03	9,03
	Hauteur maximum de remplissage de boue avant extraction (cm)	59	59	105	105
	Fréquence de vidange théorique à charge nominale (mois)	48	35	31	19
Filtre	Hauteur utile du média (cm)	55	55	55	55
	Hauteur utile du fil d'eau d'entrée (cm)	73	73	73	73
	Surface utile (m ²)	5,02	7,03	2 x 5,02	2 x 7,03
SYNTHÈSE DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS					
Hauteur maximale de remblai autorisée au-dessus des cuves (cm)		– Fosse toutes eaux : 50 – Filtre : 47			
Mise en œuvre possible en présence de nappe phréatique		oui			